

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PLANAISE

Date de la convocation : 14/09/2022
Date d'affichage de la convocation : 14/09/2022

Nombre de Membres en exercice : 15
Qui ont pris part à la Délibération : 12
dont 1 pouvoir

Séance du mardi 27 septembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX,

Le vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de **PLANAISE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Lionel MURAZ, Maire**.

Présents : Olivia UCAR-MORELLE, Nathalie GONTARD, Bernard SALOMON, Xavier PERRIN, Josselin PAPIN, Marc ROZIER, Romuald BENDOTTI, Sandrine GADBLEDE, Thierry BATAILLARD, Sylvie GIRAUD.

Excusé(s) : Michel AGUETTAZ *qui a donné pouvoir à Bernard SALOMON*, Annie GORGES, Ludovic PEROT, Anthony d'AMBROSIO

Marc ROZIER a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° **DÉL 2022-22**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION :

BUDGET COMMUNAL 2022 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2022-15 du 28.06.2022 actant les travaux d'enfouissement des réseaux existants route de Plan Bois et l'autorisant à signer une convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec le SDES. Cette convention prévoit un règlement de la première phase de travaux sur l'exercice 2022. Lors du vote du Budget Communal le 01.04.2022, ce projet de travaux n'était pas validé, aussi, il y a lieu de prévoir les crédits afin de pouvoir régler le SDES. Afin de pouvoir réaliser cette opération, il convient de modifier notre budget comme suit :

Budget Communal 2022 - Section d'investissement

Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)		Dépenses d'investissement Chapitre 204 Subventions d'équipement versées (hors opérations)	
Article 2313 « Constructions »	- 22.500,00 €	Article 2041582 « Bâtiments et installations – Autres Groupements"	+22.500,00 €

Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)		Dépenses d'investissement Chapitre 23 Immobilisations en cours (hors opérations)	
Article 2313 « Constructions »	- 54.000,00 €	Article 2315 « Installations, matériel et outillage technique »	+54.000,00 €

Les crédits inscrits au Chapitre 23 sont ainsi portés à : 97.500,00 €
 Les crédits inscrits au Chapitre 204 sont ainsi portés à : 22.500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Décision Modificative n° 1,
- **TRANSMETTRA** cette Décision Modificative n° 1 à la SGC de Chambéry,
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Après avoir voté, le vote donne le résultat suivant :

Pour : **12 dont 1 pouvoir**
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Pour copie conforme
Le Maire,
Lionel MURAZ

Le Secrétaire de Séance,
 Marc ROZIER




« Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative ».